
Nombre de membres

en exercice: 19

Séance du vendredi 18 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 décembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Abel MARTIN.

Présents : 14

Votants: 17

Sont présents: Christian BOURGOIN, Martine CHAIGNON, Roger DÉMONTÉ, Chrystelle GUILLEMINOT, Abel MARTIN, Jean PIRON, Régis SCHELLAERT, Frédéric SUZANNE, Dominique TALVARD, Sergine LEPAGE, Caroline SEIGNEURET, Jocelyne DUSSAULT, Marie-Laure JAVON, Nadine BULIK

Représentés: Stéphane JUSSY, Mathieu PATIN, Sophie ALLARY

Excuses:

Absents: Sophie HUET, Jordan MOINEAU

Secrétaire de séance: Jean PIRON

Préemption de la commune sur le bâtiment zone artisanale de Moque Bouteille

Monsieur le Maire rappelle les données sur l'intérêt de préempter sur le bâtiment - ex SAM AUTO- pour lequel il existe un acquéreur.

La parole est donnée à Mme GUILLEMINOT afin de présenter le projet d'utilisation de ce bâtiment. Les devis de remise en état et l'acquisition du bâtiment représenterait une enveloppe approximative de 266.000 €.

Un débat suit entre les conseillers avant avis.

Le conseil municipal donne son avis sur le projet de préemption soumis par : 5 CONTRE - 6 Abstentions - 6 POUR

Objet: Résiliation bail emphytéotique - DE 066 2020

Vu le bail emphytéotique signé le 24/11/1978 entre la commune de Douchy, commune déléguée de Douchy-Montcorbon et la société anonyme d'Habitation à Loyer Modéré de Montargis ("HLM") portant sur 13 logements situées 1-2-3-4-5-6-7-8-9-11-13-15-17 rue des Bleuets à Douchy-Montcorbon,

Vu le descriptif de la propriété sis sur les parcelles ZI 127 et ZI 129,

Considérant que la société anonyme VALLOIRE HABITAT, ex-SA d'HLM, souhaite résilier ledit bail emphytéotique afin d'engager des travaux de réhabilitation.

Après avoir entendu ces informations, le conseil à **l'unanimité** :

- **REFUSE** la résiliation du bail emphytéotique sans soulte (frais de notaire à la charge de VALLOIRE HABITAT),
- **N'AUTORISE** pas le Maire à signer l'acte et toute pièce afférente à ce dossier.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00